

RAPPORTS

MORAL

FINANCIER

ACTIVITÉS

2019

Assemblée Générale
À L'IEM La Grande Terre
8 Rue de la Bibliothèque
42340 VEAUCHE

VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

AIMCP Loire

39 Avenue de Rochetaillée

42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.57.90.59

Mail : accueil.siege@aimcp-loire.fr



Votre projet de vie et votre bien-être
sont notre quotidien



CHAMPIONNAT D'EUROPE DE JOELETTE

RAPPORT MORAL de la Présidente

ANNÉE 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année encore, les projets 2019 ont été en grande partie réalisés et dans beaucoup de domaines notre objectif a été atteint. En voici un rappel pour mémoire :

- La restructuration du Foyer les Alouettes**-Après avoir eu l'accord du Conseil Départemental de la Drôme fin 2018, nous avons repris le projet architectural, qui a été finalisé en fin d'année, avec un dépôt de permis de construire en cours.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos projets inscrits dans le CPOM contracté avec le Conseil Départemental de la Loire** - le 1^{er} mars 2019, nous avons eu la visite de Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d'État déléguée aux personnes handicapées à l'Unité de vie « La Villa », accompagnée de Monsieur Evence RICHARD, Préfet de la Loire, Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Département Loire, Madame Annick BRUNEL, Vice-Présidente du Département Loire GIP/MDPH et de Monsieur Cyril PAUTIAT, Directeur des Sécurités au Cabinet de Monsieur le Préfet. Madame la Ministre a salué l'intelligence du travail de collaboration de l'AIMCP Loire avec la Mairie de St Etienne, les bailleurs sociaux et le Département pour le montage du projet de cette unité de vie. Ce projet novateur rentre dans les projets de vie inclusive. Le Directeur à la vie sociale du département de la Loire a valorisé à son tour notre projet de « La Villa », en y organisant une visite lors d'une réunion nationale de ses pairs le 25 septembre 2019.
- Nous avons également poursuivi le travail sur un autre projet inscrit dans le même CPOM contracté avec le Conseil Départemental de la Loire relatif à la création d'une copropriété en habitat inclusif participatif avec services**, destinées à de jeunes adultes. Dans ce dispositif sont prévues notamment deux places de foyer de vie « hors les murs » avec un soutien de type « école de la vie autonome ». L'implantation envisagée se situe également dans le quartier de Bellevue, ce projet est piloté en partenariat avec la coopérative « Le Toit Forézien » auprès de qui nous louons déjà les appartements de la rue Thimonier depuis 2003.
- Nous avons fait le bilan de mi-CPOM avec nos interlocuteurs du département de la Loire en septembre et celui-ci montre que nous tenons le cap prévu dans notre feuille de route**. Les personnes du Département qui suivent nos dossiers comptables ont émis à cette occasion le souhait de visiter nos structures, ce qui s'est fait dans le courant du mois de novembre. Au terme de ces visites, elles se sont dites favorablement impressionnées par l'ambiance positive qui règne sur nos établissements et par la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé.
- Nous avons obtenu le 9 juillet 2019, la labélisation Lucie ISO 26000** reconnaissance de notre fort engagement associatif en matière de développement durable. Nous sommes la deuxième association médico-sociale française à l'obtenir.

-Nous avons mis en œuvre le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Notre COPIL SI (Système Informatique) a bâti un plan de mise en conformité sur 16 mois et nous avons désigné notre DPO (Délégué à la Protection des Données). Nous sommes dans les associations les plus avancées dans le secteur médico-social sur ce sujet et nous serons sans doute une des premières à solliciter la certification auprès de la CNIL dès mars prochain. Pour cela nous sommes appuyés sur une démarche innovante et stéphanoise, la méthode TRAPEC, qui nous permet de classer toutes nos données, qu'elles soient sous format papier ou numériques. Notre système d'information va intégrer progressivement ce système de classement d'ici à la fin janvier.

-Hélas ! nous n'avons pas encore finalisé le CPOM avec l'ARS Auvergne Rhône Alpes. On nous le promet à l'horizon de janvier 2021.

LA VIE ASSOCIATIVE 2019

- ✓ **Samedi 12 janvier 2019** Un après-midi récréatif destiné aux familles
- ✓ **Samedi 30 mars 2019** Défilé de mode « Déroule ton Look » organisé par Transverse à la Salle de la Forge au Chambon-Feugerolles
- ✓ **Mai/juin 2019 Duoday** - Visite de Jean Michel MIS, Député de la Loire à l'ITEM Les Combes de la Grange et au CDP Henry's - Visite d'Évence RICHARD, Préfet de la Loire au Foyer l'Olivier et à l'ESAT
- ✓ **Printemps 2019** - mise en ligne notre nouveau site internet. Il est opérationnel, vous pouvez le consulter sur : www.aimcp-loire.fr
- ✓ **Samedi 15 juin 2019** participation d'une équipe AIMCP Loire au 3^{ème} Championnat du Monde Cycliste des énergies renouvelables à Haguenau (Alsace)
- ✓ **Vendredi 28 juin 2019 Programme Corps Mouvant**- représentation à l'Espace A.Camus au Chambon-Feugerolles
- ✓ **Samedi 29 juin 2019** -gala de danse de l'association « Les Primevères » à St Cyprien
- ✓ **Vendredi 5 juillet 2019** - Inauguration de l'agence MÉDICOOP 42
- ✓ **Samedi 7 septembre 2019** - Les Foulées Veauchoises
- ✓ **Samedi 21 septembre 2019**- le concours de pétanque avec le Foyer l'Olivier et la participation de l'amicale laïque Sport pétanque Chambon Romière au Parc Jean- Jacques Rousseau au Chambon-Feugerolles
- ✓ **Mercredi 25 septembre 2019**- à l'initiative de Michel CHOCHOY, visite de l'ESAT des directeurs de l'Action sociale de santé de France dans le cadre de leur journée nationale
- ✓ **Samedi 28 septembre 2019** - 1^{er} championnat d'Europe de Joëlette- Évènement majeur, a eu lieu sur le Parc Municipal des Sports de Méons à Saint Etienne, dans le cadre de « La ville en Partage 2019 » et de la journée mondiale de la paralysie cérébrale, évènement que nous avons également inscrit comme manifestation d'intérêt général que notre démarche RSO nous recommande de soutenir. Succès qui a dépassé nos espérances. Cette manifestation nous a permis de financer deux joëlette
- ✓ **Jeudi 3 octobre et vendredi 4 octobre 2019**- Congrès de la FFAIMC à Paris- Signature de la Charte de la Rééducation motrice des personnes avec paralysie

✓ **Lundi 11 novembre 2019** - Comédie musicale intitulée « Deux Sœurs » à la salle de l'Escale à Veauche, organisée en partenariat avec la troupe de « l'Audacieuse du Mas ». Grâce à la commission vie associative, cet après-midi de gala fut une réussite.

Outre les manifestations associatives de l'année 2019, je représente toujours l'association auprès des instances extérieures :

- Vice-Présidente du CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes handicapées) membre de la commission exécutive de la MLA (Maison Loire Autonomie) ex MDPH.
- J'entretiens les relations avec la FFAIMC (Fédération Française des Associations IMC) et garantie les missions que celle-ci peut me déléguer.
- Je préside les instances de fonctionnement paritaire de l'Association et de ses établissements et services notamment le CVS (Conseil à la Vie Sociale) à travers les administrateurs délégués.
- J'organise et préside la vie statutaire de l'association : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau
- Je supervise l'activité de la Direction, avec laquelle je prépare des décisions à caractère stratégique et opérationnelle.

LES COTISATIONS

Elles sont toujours en hausse Je remercie tous les parents qui ont pris conscience du bien fondé de s'acquitter de la cotisation, qui participe au bon fonctionnement de l'Association. Plus l'AIMCP Loire sera forte de ses adhérents, plus elle pourra améliorer et développer les actions associatives et aussi celles de ses établissements et services, et sera en mesure de proposer des nouveaux projets et innover. **Je compte donc sur vous pour y réfléchir, participer et agir !**

LES DONS EN 2019

Cette année encore nous avons reçu des dons provenant de familles, de particuliers, d'entreprises, pour nous aider dans notre action. Je veux souligner, entre autres :

- ✓ Le don de la Veauchoise suite à la journée des Foulées Veauchoises
- ✓ Le don de l'AMOPA suite au repas au restaurant « Le Renouveau » à St Genest Lerpt
- ✓ Le don de l'Association EIVA
- ✓ Le don Souchon Boissons Services et du club de Foot FC Roche suite au tournoi de foot du 7 juillet 2019
- ✓ Les divers dons pour le projet île de la Réunion de l'IEM Les Combes de la Grange et du Championnat d'Europe de Joëlette

Je remercie très fortement et très sincèrement tous ces donateurs. Chaque don, fait l'objet de la part de la Présidente, d'une lettre de remerciement. Certains dons sont immédiatement reversés à l'établissement ou au service en fonction du souhait du ou des donateur (s). Leur demande est toujours respectée et ils sont aussitôt informés.

ANCV 2019

Cette année une dotation de 17.860€ a été attribuée et répartie entre 47 bénéficiaires dont :

- 33 personnes qui sont parties en séjour avec l'Association " Allons Tous au Vert "
 - 3 personnes qui sont parties avec le Foyer "l'Olivier"
 - 11 personnes qui sont parties individuellement ou en familles
- Depuis le printemps 2019, l'ANCV a revu son organisation et ses critères d'attribution pour répondre à sa volonté de démocratisation d'aide aux vacances et dans un souci d'équité entre bénéficiaires. Ainsi les séjours ayant un coût supérieur à 170€ par jour devront faire l'objet de procédure de dérogation avec argumentation à l'appui. Vous êtes tous susceptibles d'être concernés et aucun renouvellement de demande de chèques vacances ne sera accepté au-delà de trois aides dans les 5 dernières années.

Pour rappel :

- 1) tout bénéficiaire de chèques vacances doit être à jour de sa cotisation à l'AIMCP Loire
- 2) les chèques vacances attribués doivent être absolument utilisés pour le projet demandé.
- 3) Depuis le printemps 2019 une démarche d'épargne a été mise en place pour les travailleurs ESAT Un partenariat entre l'ESAT, l'ANCV et le CCAH a été signé.

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

De l'IEM "La Grande Terre", en passant par l'IEM "Les Combes de La Grange", les Internats de semaine enfants et ados, le SESSAD, le CDP " Henry's" (EX SAJ), l'ESAT, la SA, le SAVS, le Foyer "L'OLIVIER" et le Foyer "les Alouettes", grâce à l'exigence, la compétence, la rigueur, la diplomatie, l'écoute, la conscience professionnelle des Directeurs, Directrices, ces établissements et services fonctionnent très bien, sont innovants, créatifs. Ils sont la meilleure carte de visite de l'Association IMCP-LOIRE. Je n'ai qu'à me louer de leur service, ainsi que de l'engagement de tous les personnels (éducatifs, médicaux, paramédicaux, services généraux). Le rapport d'activités de chaque Directeur (trice) vous retranscrit la vie de leur établissement ou de leur service et vous laisse percevoir le dynamisme, l'âme, la créativité des structures, quelle qu'elles soient.

L'EFFECTIF DES PERSONNELS A L'AIMCP Loire EN 2019

Le Directeur Général, en chef d'orchestre avisé, anime et gère avec compétence, efficacité et efficience l'ensemble du dispositif. Son horizon étendu lui permet d'avoir un objectif à long terme et de mettre en œuvre la stratégie associative impulsée par le Conseil d'Administration. Nous n'avons qu'à nous louer de son engagement au sein de l'Association. Il œuvre brillamment dans le cadre du RSO et met à l'honneur notre association dans ce domaine aussi. Le Conseil d'Administration et moi-même le remercions très vivement de son engagement qui va au-delà de ses attributions réglementaires.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- 1 Directeur du Territoire de SAINT-ETIENNE
- 1 Directrice du Territoire de la Plaine

- ↳ 1 Directeur du Territoire MONTRAMBERT/PIGEOT
- ↳ 1 Directrice du Foyer "L'OLIVIER" et du Foyer "LES ALOUETTES"
- ↳ 1 Directrice adjointe du SAVS

Cette équipe de direction manage, sous la houlette du Directeur Général, leurs équipes locales, avec le souci du détail et l'ouverture d'esprit nécessaire au bon fonctionnement de leur établissement ou service.

↳ LES CHEFS DE SERVICE : quels qu'ils soient, assurent avec une extrême conscience professionnelle, les diverses tâches qui leurs sont confiées par leur directeur (trice) respectif.

- ↳ 1 Cheffe de service éducatif du CDP Henry's
- ↳ 1 chef de service du SESSAD
- ↳ 1 chef de service de la section annexe de l'ESAT
- ↳ 1 Cheffe de service du Foyer de vie "L'OLIVIER"
- ↳ 1 Chef de service du FAM "L'OLIVIER"
- ↳ 1 Cheffe de service du Foyer " les Alouettes"
- ↳ 1 Responsable des Services Généraux
- ↳ 1 Responsable Administrative et Financière
- ↳ 1 Responsable des Systèmes d'Information

↳ LES PERSONNELS MÉDICAUX :

Nos médecins assurent avec compétence, grande écoute et rigueur leur travail en fonction du temps qui leur est imparti dans chaque établissement. Ils travaillent en étroite collaboration avec les Directeurs et les équipes pour aider à formaliser le projet personnalisé médical de chaque personne handicapée. Ils sont naturellement en lien avec les familles.

↳ LES PERSONNELS PARAMÉDICAUX :

Les infirmières, les kinésithérapeutes, les aides-soignants, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les psychomotriciennes, les psychologues, l'orthoptiste. Tous ces professionnels sont eux aussi en lien direct avec les Directeurs, les médecins, les familles, pour le bien-être de la personne handicapée.

↳ LES PERSONNELS ÉDUCATIFS : (Educateurs spécialisés, Moniteurs éducateurs, Moniteurs d'atelier, AMP...) tous ces personnels constituent en partie la colonne vertébrale des établissements et services de notre association. En coopération étroite avec les équipes médicales et paramédicales, les équipes pédagogiques (dans les IEM "La Grande Terre" et "Les Combes de la Grange"), les intervenants extérieurs, ils ont le souci de préserver dans sa globalité la personne handicapée.

Ils savent et doivent rassurer les familles avec lesquelles ils sont en lien privilégié et permanent.

Nos deux assistantes sociales abondent à toutes les demandes des parents ; leurs tâches sont très lourdes parfois. Cependant elles gèrent d'une façon remarquable, chacune dans leurs établissements respectifs, les dossiers des familles. Je n'ai qu'à me louer de leurs excellents services.

LES PERSONNELS DES SERVICES GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS :

Ils assurent tous avec une grande conscience professionnelle leur tâche ; ils sont les incontournables du système organisationnel. De plus notre secrétaire du siège relie avec brio les informations qui viennent de tous les établissements sur notre site internet. Elle est le nœud des relations, des nouvelles, internes et externes de l'AIMCP Loire.

En un mot, je félicite l'ensemble des personnels pour la qualité des services rendus au quotidien aux personnes handicapées.

Pour la plupart d'entre eux, ils répondent toujours présents aux manifestations associatives. J'en suis fortement ravie ainsi que le Conseil d'Administration. Ce qui prouve que nos relations vont au-delà d'un simple contrat passé lors de l'embauche !

Ce lien tissé aussi avec tous les personnels va dans le sens de la confiance et de la philosophie associative que l'on découvre et/ou que l'on adopte en "arrivant" à L'AIMCP-LOIRE.

Je constate toujours d'années en années, à tous les étages hiérarchiques des personnels, qu'il y a dans leur manière de servir une réelle motivation vis-à-vis de la personne handicapée pour le travail bien fait, et surtout pour la faire progresser en essayant d'atteindre le maximum d'acquis.

LES NOUVELLES ORIENTATIONS

Voilà donc maintenant notre feuille de route pour l'année 2020 ; elle comporte :

1-mise en œuvre du plan d'engagements RSO

En lien avec notre labélisation, chacun prendra sa part, à commencer par le Conseil d'Administration. Nous avons signé en fin d'année 2019 la charte du plan Climat air énergie de Saint-Etienne Métropole rejoignant ainsi 150 entreprises de la Métropole et dans ce cadre nous nous sommes engagés à réduire de 5% nos émissions de gaz à effet de serre en 2020, notamment tout ce qui est en lien avec nos consommations de gaz, électricité et carburant. Par ailleurs, nous avons prévu de créer un Comité d'Éthique inter-associatif avec nos amis de Mâcon. Nous négocierons également avec le CSE un accord d'entreprise relatif à un plan d'Actions Qualité de Vie au Travail, qui découlera des groupes de travail, animés par le cabinet de conseil DIOTIMA.

2-restructuration du foyer les Alouettes

Les travaux de constructions devraient débuter au cours du 1^{er} trimestre et les résidents pourraient investir les nouveaux locaux dès le second semestre 2021.

3-la création d'une copropriété en habitat inclusif participatif

Pour rappel ce projet est inscrit dans le CPOM Départemental et est destiné à de jeunes adultes. Nous allons suivre les travaux tout au long de l'année, conjointement à la mise en place des outils pédagogiques liés à l'école de la vie autonome, pour commencer à former les bénéficiaires souhaitant s'inscrire dans un projet de conquête progressive de leur autonomie au niveau le plus élevé dans la vie de tous les jours.

4-poursuite de la mise en œuvre de nos projets d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

Prévus dans le même CPOM, ce 2^{ème} volet consistant en la création d'une unité de vie dans un EHPAD. Nous sommes en relation avec un EHPAD associatif de la couronne stéphanoise volontaire pour travailler avec nous sur ce projet, avec lequel depuis deux ans nous avons tissé des liens, notamment à travers des activités partagées avec les colocataires de « La Villa ». Ce qui est un préalable indispensable pour faire mûrir tranquillement ce projet partenarial. Une à deux personnes vieillissantes pourraient dès cette année intégrer cet EHPAD avec un soutien de la part de notre SAVS.

5-développement de la coopérations inter-associatives en développant notamment deux actions :

-Avec l'AIMC71 que nous soutenons depuis 2016, à leur demande nous allons réfléchir à des modalités de rapprochement, conformément à ce que les financeurs locaux ont souhaité lors des discussions de leur CPOM en 2019.

-Avec l'Association alti-ligérienne OVIVE (Œuvres de Valides et Inadaptés pour Vivre Ensemble) qui nous a sollicité en octobre 2019 et qui souhaiterait engager un partenariat technique assorti d'un projet de rapprochement avec nous. Dans un 1^{er} temps nous nous sommes accordés sur un mandat de gestion qui a débuté début janvier 2020 et qui nous laisse l'année pour réfléchir aux modalités de rapprochement.

Il est important de dire que dans le cadre des projets régionaux de santé les financeurs incitent, pour ne pas dire plus, les petites associations à se rapprocher d'associations plus solides. Si notre association n'a pas pour ambition de vouloir grossir à tout prix, elle a, par contre, un devoir de solidarité lorsqu'elle est sollicitée, en particulier s'il s'agit de soutenir des associations de parents, comme c'est le cas des deux associations que je viens d'évoquer. Nous avons défini en Conseil d'Administration des critères précis qui nous permettent de dire oui aux uns et non à d'autres, sachant que dans ces coopérations le critère qui prime est celui de l'enrichissement possible de l'accompagnement des personnes handicapées.

6-Décliner plusieurs évènements pour dynamiser notre vie associative :

Cela a commencé dès janvier par l'organisation d'un après-midi récréatif destiné aux familles à l'ESAT.A la suite de notre Assemblée Générale, nous organiserons un pique-nique associatif afin de créer encore plus de liens entre les parents et susciter un sentiment d'appartenance à l'association, à l'image de ce que nous avons déjà testé lors des journées de rentrée sur les IEM et au CDP Henry's. Nous allons d'ailleurs réitérer ces journées de rentrée dans le même format au retour des vacances d'été.

Ensuite, nous organiserons la deuxième édition du Championnat d'Europe de Joëlette le samedi 19 septembre, toujours au stade de Méons et toujours dans le cadre de « la Ville en partage » et de la journée mondiale de la paralysie cérébrale

SUBITEMENT, ils ne sont plus là ! En effet cette année encore ne nous a pas épargnés et un certain nombre de décès ont plongé dans le deuil l'AIMPC Loire. Je renouvelle à toutes les familles ma profonde sympathie.

COMME L'AN DERNIER je rappellerai avec fermeté, que la place et la considération de la personne handicapée, quels que soient la nature, l'origine et le degré de ses difficultés,

prime sur tout autre élément dans la conception, l'organisation et le fonctionnement des établissements et services de l'Association. De plus, pour un certain nombre de personnes handicapées nous mettons en œuvre, conformément à leurs besoins, des formules souples d'accueil et d'accompagnement ainsi que tous les services à la personne nécessaires à leur autonomie. Nos personnes handicapées sont pleinement citoyennes au sein de leurs structures respectives qui les accueillent, j'en veux pour preuve « La Villa » et bientôt le bâtiment rue Chomier. Notre vision précise de ce que l'on est et de ce que l'on veut pour les personnes handicapées, nous permet de bien cibler les besoins de celles-ci et de privilégier leur projet de vie.

Je remercie tous les membres du Conseil d'Administration qui m'épaulent à travers leurs différentes délégations et m'encouragent dans toutes les démarches (administratives, juridiques, bancaires, notariales) que j'ai à effectuer dans le cadre de ma mission de Présidente. Je dis aussi que la complicité étroite et indispensable que j'ai tissée avec le Directeur Général et les Directeurs des différentes structures, permet le bon fonctionnement de notre association. Tout ce travail ne pourrait porter ses fruits, si nos partenaires institutionnels : Monsieur le Président du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE, par sa Vice-Présidente des Affaires Sociales et la Délégation à la Vie Sociale, Monsieur le Délégué Territorial de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne nous apportaient pas leurs soutiens dans leurs approbations budgétaires qui permettent de faire fonctionner les établissements et services dans leur mission d'intérêt général et aussi pour leur réelle implication dans la préparation de nos projets associatifs.

Je voudrais aussi témoigner toute ma gratitude aux Maires des différentes communes du département qui, par l'attribution de subventions, contribuent au bon développement des établissements de notre association et nous permettent de maintenir un lien social si bénéfique.

Bravo et félicitation à toutes et tous. 2020 sera donc une année encore pleine de projets.

Je conclus mon rapport moral par la citation Saint-Exupéry qui illustre bien le travail accompli à l'Association tous ensemble.

" La grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir des hommes : il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines".

La Présidente,

Maryse BARLET

ASSOCIATION IMCP LOIRE

RAPPORT

POUR L'EXERCICE 2019

Le budget de l'année 2019 que je vous présente nous a permis de continuer à développer notre Siège Social, de modifier pour un service de qualité auprès de nos établissements et services, de maintenir une vie associative dynamique pour le mieux-être de nos bénéficiaires.

RAPPORT FINANCIER :

Pour l'année 2019, les comptes non soumis aux autorités de contrôle, sont globalement déficitaires à hauteur de 36 633 €, il s'agit du budget cumulé de la vie associative et du budget du siège social. Ce dernier étant toutefois en excédent :

- un total de charges de 283 544 € soit 17% de baisse par rapport à 2018 qui lui-même était en hausse de + 83 % par rapport à 2017
- un total de produits de 246 911 € soit une hausse 14% par rapport à 2018 qui était stable entre 2018 et 2017.

LES COMPTES DÉTAILLÉS :

Compte de Résultat 2019



Dossier : 05 - Association IMCP Loire - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Votre engagement est au service des autres
sans autre passion.

Libellé	2019	2018	Variation
Production vendue (biens et services)	83 092	46 060	39 792
Prestations de service (IMC Saône et Loire)	31 200	18 772	12 428
Participation vie associative (journée du 12/01+Les	2 616	0	2 616
Loyers	12 900	12 600	300
Joëlette	24 725	0	24 725
Autres produits (Charges, refacturation, ADAPEI, ANA	11 651	14 688	-276
Subventions d'exploitation	5 959	13 157	-7 198
Subventions	2 842	5 157	-2 315
Dons - Participations	1 317	6 949	-5 632
Dons sur frais dépl. bénévoles	1 800	1 051	749
Cotisations	15 640	15 500	140
Frais de siège	81 100	81 100	0
Produits financiers	1 858	120	1 738
Reprise CITS (RGPD, Qualité,...)	46 855	59 344	-12 489
TOTAL PRODUITS	234 503	215 280	19 223
Charges exploitation	102 062	83 377	18 685
Achats	31 379	35 091	-3 713
Charges externes (Externalisation paies 11k€, crédit ba	19 657	5 661	13 997
Entretien, maintenance	8 350	15 695	-7 345
Assurances	3 082	2 871	211
Missions et déplacements	7 921	7 280	641
Autres frais (Cotisations,	7 616	4 466	3 150
Autres personnel et honoraires (RGPD, Avocat,...)	24 056	12 313	11 744
Frais de personnel	118 363	138 708	-20 345
Dotations aux amortissements	16 730	19 961	-3 231
Vie associative	9 173	6 056	3 117
Dépenses affectées sur Dons (Joëlette)	17 044	2 078	14 966
Autres Charges (Taxe foncière, Préstation informatique,..	7 764	5 414	2 350
TOTAL CHARGES	271 136	255 594	15 542
Résultat	-36 633	-40 314	3 681

Concernant les charges, les augmentations les plus significatives portent sur :

- ✓ Les charges liées aux frais de personnels, qui ont été entièrement financée par des produits nouveaux liés à des prestations de service Pour les charges liées à la vie associative, essentiellement chauffage eau et carburants + fournitures de bureau.
- ✓ La charge Joëlette est compensée par un produit

- ✓ Les produits augmentent grâce aux prestations vie associative, (galettes...) (Joëlette), ainsi que les subventions d'exploitation.
- ✓ Les frais de sièges sont stables et les reprises sur CITS sont conforme à l'usage de celui-ci.

Je ne peux donc que remercier toutes celles et tous ceux qui adhèrent à notre association et ont permis de maintenir un niveau élevé des cotisations, qui contribue à valoriser notre représentativité, facteur très important pour une association de parents comme la nôtre.

LE BILAN :

Nous avons financé ces activités et investissements grâce à nos réserves, sans avoir recours à l'emprunt et si nous constatons que si nos actifs avaient augmenté entre 2017 et 2018, ils sont stables entre 2018 et 2019.

Nos comptes de liaisons correspondent aux facturations et refacturations entre l'association et les établissements, la variation est en partie compensée par la variation des disponibilités.

ACTIF	2019	2018	2017
Immobilisations	81 005€	85 582 €	61 696 €
Comptes de liaison	158 522€	327 787 €	87 843 €
Créances	25 655€	44 755 €	171 982 €
Disponibilités et réserves	458 041€	267 797 €	343 492 €
TOTAL	723 222€	725 921 €	665 013 €

Je remercie pour leur collaboration, Adeline BRUYÈRE et son équipe comptable, d'avoir assurées tout au long de l'année la tenue des comptes de l'Association, en lien étroit avec Marie-Claude NUTTIN, notre Trésorière adjointe.

Je vous remercie de votre attention.

Christophe Gonthier
Trésorier

ASSOCIATION IMCP LOIRE
RAPPORT DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
Pour l'Année 2019

L'année 2019 a été une année budgétaire plus favorable que l'année 2018.

Les comptes administratifs soumis à l'approbation des autorités de contrôle et de tarification (ARS et CD 42 et 26), dégagent un excédent de **144.650 €**.

Il faut noter que :

-l'ensemble de nos charges est de 13.482.401 €, soit 4, 31 % de moins qu'en 2018

-l'ensemble de nos produits est de 13.566.723 €, soit 1, 73 % de moins qu'en 2018

En effet, pour obtenir ces résultats, il faut pointer le fait que cette année encore un gros travail d'optimisation de nos charges variables a pu être opéré par une concertation en inter-établissements sur différents postes de dépenses très sensibles : alimentation, fournitures administratives, transport des usagers...

Le détail des résultats administratifs est le suivant :

Etablissements et Services	2019
IEM "La Grande Terre"/Int La Petite Terre	+62.855 €
IEM "Les Combes de la Grange"/Int La Pranière	+ 11.558 €
Taxe Apprentissage ("Combes de La Grange")	équilibrée
SESSAD	+ 7.864 €
Service d'Accompagnement à la vie sociale	+18.204 €
SAAD	+20.264 €
Section Annexe de l'ESAT	-73.772 €
CDP Henry's	+43.361 €
ESAT	+3.185 €
Ateliers de l'ESAT	+21 695 €
Foyer L'Olivier-Budget DVS	+47.163 €
Foyer L'Olivier- Budget ARS	-35.181 €
Foyer de vie Les Alouettes	+33.698 €
Siège Social	+ 23.696 €
SOLDE GLOBAL (avec siège social et ateliers)	+ 184.590 €

L'ensemble des structures couvertes par le nouveau CPOM signé en 2017 avec le Département de la Loire permet toutefois **de dégager un résultat administratif excédentaire global de 34.936 €**.

Il vient conforter l'excédent global déjà constaté sur les 8 ans de « l'entrée en CPOM », fruit de notre bonne gestion.

Le CDP « Henry's » : l'établissement a accueilli en 2019 en permanence 47 adultes handicapés moteurs pour 44 places financées, sachant que nous avons créé 4 places de plus dans le cadre du nouveau CPOM.

D'une part nous avons bien maîtrisé l'ensemble de nos charges, qui sont stables par rapport à l'exercice précédent (-0,10%), alors que dans le même temps les produits d'exploitation, s'ils sont stables également par rapport à 2018, sont d'un niveau supérieur aux charges, ceci explique **le résultat administratif excédentaire à hauteur de 43.361 €.**

La Section Annexe de l'ESAT, dispose depuis 2014 d'un budget distinct, exercice au cours duquel il avait été nécessaire d'affiner les clés de répartition budgétaire entre l'ESAT, le SAVS et la SA, en particulier pour les charges variables (eau, gaz, électricité, carburant, chauffage, produits d'entretien, frais d'affranchissement, alimentation...). **Cette année, malgré 3 places de plus créées en 2018 dans le cadre du nouveau CPOM, l'exercice budgétaire dégage un résultat administratif déficitaire de 73.772 €.**

Cela est dû principalement à une baisse significative des produits (-21,77 %), en particulier sur deux comptes : Le compte 7082 (participations forfaitaires des usagers) baisse logiquement de 13 102 € du fait de la nouvelle répartition au réel des coûts de transport en suivant la baisse des charges de taxi. Le compte 6419 (remboursements sur rémunérations du personnel non médical) chute quant à lui de 12 847 € en raison de la forte baisse des remboursements des contrats aidés. Pour mémoire, il avait déjà chuté de 11 979 € entre les deux exercices précédents.

Le SAVS connaît toujours un succès croissant dans la demande d'accompagnement, notamment pendant les week-ends et les périodes de congés, en particulier autour d'activités de loisirs et de culture. A travers le nouveau CPOM nous avons augmenté notre capacité d'accompagnement, en particulier à travers l'accompagnement de personnes vieillissantes habitant à « La Villa ». Cette année, le service **dégage un résultat administratif excédentaire de 18.204 €**

Le FOYER L'OLIVIER, après un résultat déficitaire en 2018, il dégage cette année **un résultat excédentaire de 47.153 €.**

Les charges ont globalement baissé de 4, 92 % sur les trois groupes fonctionnels, alors que les produits ne progressent que de 1, 82 %

En conclusion, pour les Etablissements et services inscrits dans le périmètre d'un deuxième CPOM signé avec le Conseil Départemental de la Loire en novembre 2017, nous allons proposer aux services du Département **une affectation des excédents d'exploitation qui sont dégagés au terme de la deuxième année de ce CPOM, conformément aux modalités inscrites dans celui-ci**

Concernant les établissements et services placés sous l'autorité de tarification et de contrôle de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, le résultat administratif global est excédentaire de 50.280 €.

Pour PIEM La Grande Terre-Internat La Petite Terre :

Contrairement à l'année précédente, **le résultat administratif est excédentaire, à hauteur de 62.855 € (alors qu'il était déficitaire de 65.836 € en 2018)**

Nous avons bien maîtrisé nos charges de personnel, qui sont inférieures au budget autorisé 2018, ainsi que nos charges de structures du Groupe III, cela a permis d'atténuer la sous-dotation récurrente des charges du Groupe I. Par contre une activité plus élevée permet de générer des produits supplémentaires, ce qui permet cette année de pouvoir dégager un résultat excédentaire.

Pour l'PIEM Les Combes de la Grange-Internat La Pranière : l'établissement a fonctionné en sureffectif avec 40 adolescents accueillis. Une gestion très prudente nous permet de dégager cette année un **résultat administratif excédentaire de 11.438 €**. **Les charges ont augmenté de 0,61%, alors que les produits ont progressé plus fortement de 2,64 %.**

En ce qui concerne la collecte de la taxe d'apprentissage pour ce même établissement, il faut mettre en exergue une fois encore que l'effort conjugué de tous (direction, administrateurs, salariés, familles...) a généré encore une bonne campagne 2019 grâce à un fichier d'entreprises donatrices qui s'est encore étoffé. Cette ressource complémentaire permet de financer des projets en lien direct avec la formation préprofessionnelle proposée au sein de l'établissement, cela nous a permis en 2019 de donner un coup de pouce à différents projets pédagogiques.

Le SESSAD qui a accompagné en 2019 dix-sept jeunes collégiens ou lycéens pour dix places financées, dégage comme les années précédentes un **excédent administratif de 7.864 €**, avec une activité toujours élevée (1997 en 2019, pour 1493 actes en 2018).

Le budget social de l'ESAT oscille chaque année autour de l'équilibre, pour l'exercice 2019 comme les précédents, **nous constatons un léger excédent administratif de 3.185 €**.

Au final, l'ensemble de nos charges ont légèrement baissé (1%) par rapport à l'exercice 2017.

Par ailleurs, il faut souligner le fait que, malgré toutes les difficultés dues à la crise économique mondiale, **le budget économique des ateliers de l'ESAT** reste excédentaire pour la 16^{ème} année consécutive, à hauteur de **21.695 €** en 2019.

Comme les années précédentes, une affectation de ce résultat a été examinée par le Conseil d'Administration le 25 juin 2020, en respectant un nécessaire principe de précaution qui nous amène à conserver un minimum de 25 % de ce résultat en réserves, cette affectation est soumise à un vote par les adhérents de l'association IMCP Loire.

Pour le Forfait soins du F.A.M, nous constatons un nouveau déficit administratif de **35.181 €** (**38.069 €** en 2018).

C'est l'augmentation de la charge en soins et notamment le coût des produits médicaux et pharmaceutiques, ainsi que le coût des activités thérapeutiques qui ont contribué à déséquilibrer le budget cette année.

Avec l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, nous avons initié depuis l'automne 2017 une négociation pour la signature d'un **Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**, sachant que nous avons déjà formulé ce souhait depuis 2008 auprès de la DDASS de la Loire, souhait réitéré depuis mars 2011 auprès de l'ARS.

A ce jour cette négociation n'est toujours pas finalisée...

Concernant le Foyer de vie « Les Alouettes » de Donzère, **qui relève du Conseil Départemental de la Drôme**, le **résultat administratif est, lui, excédentaire de 33.698 €**. **Cela s'explique par une légère diminution des charges (- 2,42 % par rapport à 2018), conjuguée à une augmentation significative des produits (+ 5,78 % par rapport à 2018).**

En Conclusion, nous remercions Monsieur Georges Ziegler le Président du Département de la Loire ; Madame Annick Brunel, Vice-Présidente chargée des Affaires sociales; Monsieur Michel Chochoy, le Directeur Général adjoint du Pôle de la Vie Sociale, son adjointe Madame Annie Schmitt, ainsi que Monsieur Pierre-Yves Delorme, le directeur de l'Autonomie et toute leur équipe du Département de la Loire, avec lesquels nous avons pu engager un nouveau **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** qui nous apporte une certaine forme de visibilité et de sécurité jusqu'en fin 2021, en donnant aux bénéficiaires de nos actions la garantie que nous puissions mener à leurs profit des actions de qualité.

Par ailleurs, nous remercions encore les Services du Conseil Départemental de la Drôme, à travers sa Présidente Madame Marie-Pierre Mouton, Madame Véronique Geourjon-Reyne, sa

directrice des solidarités et ses collaboratrices Mesdames Anne Jolivet et Olivia Fabre, avec qui une relation de confiance s'est consolidée depuis 2012, de nature à contribuer positivement au redressement du Foyer de vie Les Alouettes, dont la gestion nous a été confiée par l'association des IMC de la Drôme.

Mais il est encore important de remercier nos partenaires financiers, qui nous apportent leurs services bancaires et financiers au quotidien ou pour nos opérations « spéciales ». Merci donc à Madame Kateline Dufaud, de l'agence stéphanoise du Crédit Coopératif, une jeune maman, qui suit de près nos dossiers. Merci encore à Mesdames Catherine Badin et Céline Cléménçon, une autre « jeune maman », pour la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche.

Je termine en remerciant très chaleureusement le Conseil D'administration de notre association pour la confiance qu'il nous accorde dans la gestion de ses structures (avec notre chère Présidente à sa tête), mais également mes collègues directeurs (trices) pour la rigueur dans leur gestion et toute l'équipe administrative qui, tout au long de l'année, assure avec efficacité et sourire une charge de travail qui ne fait que croître au fil du temps, par le fait conjugué de la complexification bureaucratique des dossiers et de la croissance de notre association. Merci donc à Marie-Claire, Véronique, Philippe et Régis.

Mais il ne faut surtout pas oublier les cadres intermédiaires qui les secondent avec efficacité et partagent leurs soucis. Merci donc à Martine à Donzère, Stéphanie, Valérie, Géraldine, Guillaume, Éric et Anthony, le p'tit nouveau.

Merci également à Laurent, notre responsable RESEG ; à Damien, notre efficace responsable SI ; à Adeline, notre responsable AF à la voix musicale, mais aussi Isabelle, Stéphanie, Laetitia et Farida pour l'équipe comptable. Sans oublier Camille, encore une jeune maman, notre technicienne de paies récemment de retour après un heureux évènement.

Merci encore à l'équipe du secrétariat, Chrystèle, au siège, Pascale, Nathalie puis Marie, Virginie qui a succédé à Annie l'été dernier, les deux Valérie, Catherine et Corinne, qui, elle, a succédé récemment à Mylène.

Philippe BESSON
Directeur Général
Saint-Etienne le 12 mai 2020



Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

Thérèse DOUILLET
Ingrid BOTTEX
Experts comptables
Commissaires aux Comptes

Cabinet fondé par :
Henri MAZENOD

AIMCP LOIRE

39 Avenue de Rochetaillée
42100 SAINT-ETIENNE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**DE L'ASSOCIATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX
ET POLYHANDICAPES DE LA LOIRE (AIMCP LOIRE)**

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

39 Avenue de Rochetaillée
42100 SAINT-ETIENNE

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'association IMCP Loire,

Mesdames, messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IMCP LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne, le 25 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,



MD CONSEIL AUDIT,
représenté par Thérèse DOUILLET

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
 Groupe de dossiers : 000 - TOUTS LES DOSSIERS - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2019	Amort. et prov 2019	Montant net 2019	Montant net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Prix d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	21 813	21 202	611	1 939
Immobilisations corporelles :				
Terains	503 555	77 818	425 737	425 759
Constructions	14 465 164	7 239 467	7 225 697	7 559 535
Installations techniques, matériels et outillage	1 395 136	1 115 384	279 752	320 986
Autres immobilisations corporelles	4 344 638	2 187 378	2 157 260	2 169 177
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	310		310	310
Autres titres immobilisés	8 281		8 281	8 281
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 989		25 989	26 989
TOTAL I	20 764 905	10 641 249	10 123 657	10 516 976
Comptes de bilan (1)	637 538		637 538	1 337 251
TOTAL II	637 538		637 538	1 337 251
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 141		22 141	28 112
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	342 303	3 108	339 195	333 208
Autres créances	531 353		531 353	935 027
Valuers mobilières de placement	265 936		265 936	121 884
Disponibilités	2 699 171		2 699 171	2 599 717
Charges constituées d'avance	26 908		26 908	23 182
TOTAL III	3 887 812	3 108	3 884 704	4 041 129
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion (actif)				
TOTAL ACTIF	(I + II + III + IV + V + VI)	10 644 356	14 645 899	15 895 356

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de l'actif relatifs à l'investissement à long terme et à la trésorerie pour ces établissements en cours de réalisation et les autres établissements à long terme.
 (2) Dont à moins d'un an : ...
 (3) Dont créances mentionnées à l'article R 314-36 du GNSP.

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Groupe de dossiers : 000 - TOUS LES DOSSIERS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	679 006	679 006
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	347 630	338 575
Réserves de compensation	442 383	453 789
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	198 760	198 760
Autres réserves	517 778	517 778
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	27 921	27 921
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-386 628	-368 757
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	250 038	425 361
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-369 968	-312 852
Résultat en attente d'affectation	-40 314	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	194 512	-242 785
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	807 364	890 080
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	193 945	193 945
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	167 400	167 400
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	11 872	11 872
immobilisations grevées de droits	14 674	14 674
TOTAL I	2 862 426	2 800 820
Comptes de liaison	637 538	1 337 251
TOTAL II	637 538	1 337 251
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	155 768	156 017
Fonds dédiés	368 892	379 396
TOTAL III	524 660	535 412
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 783 631	9 501 410
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	377 549	333 951
Dettes sociales et fiscales	1 132 442	1 103 543
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	265 592	221 797
Produits constatés d'avance	62 060	61 171
TOTAL IV	10 621 275	11 221 872
Écart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	14 645 899	15 895 356
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	268 587	223 291
- divers	699 076	647 849
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	11 392 720	11 189 217
Subventions d'exploitations et participations	42 916	28 591
Reprises sur amortissements et provisions	12 731	50 507
Transferts de charges	278	
Autres produits	1 039 210	1 012 210
TOTAL I	13 455 518	13 151 665
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	2 831	829
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	2 831	829
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		3 122
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	88 461	84 385
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées / réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	89 063	91 274
Transferts de charges		
TOTAL III	177 524	178 781
TOTAL DES PRODUITS	13 635 874	13 331 275
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		242 785
TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 635 874	13 574 059

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		53
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	727 211	745 478
Services extérieurs et autres	3 076 227	2 960 114
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	535 940	384 090
- autres	41 614	34 251
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	5 824 195	5 745 493
- charges sociales	1 993 418	2 261 975
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	743 490	801 187
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	1 052	3 189
- pour risques et charges d'exploitation	90 460	1 987
Autres charges	107 221	93 182
TOTAL I	13 140 828	13 030 998
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		62 466
Intérêts et charges assimilées	274 127	289 553
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	274 127	352 019
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	40	1 208
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	26 367	10 651
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		11 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées		168 183
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	26 407	191 042
TOTAL DES CHARGES	13 441 361	13 574 059
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	194 512	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 635 874	13 574 059

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 645 899 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 13 635 874 euros et dégagent un excédent de 194 512 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Informations relatives aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Les comptes annuels de l'association au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- Valeur comptable des éléments d'actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Le chiffre d'affaires

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes comptables applicables dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Particularité de l'application du plan comptable M22 :

Le report à nouveau des secteurs sous gestion contrôlée est présenté sur la ligne « Résultats sous contrôle de tiers financeurs » quand les excédents n'ont pas encore été affectés. Ces résultats sont retraités des dépenses non admises par l'autorité de tarification, notamment des provisions pour congés payés des salariés.

Ceux-ci sont affectés en dépenses non opposables aux financeurs, lorsqu'ils n'étaient pas financés. Les résultats sous contrôle des tiers financeurs sont reclassés en report à nouveau (compte 115) quand ceux-ci ont servis au financement ou à la réduction des charges.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Périmètre d'intégration :

Les comptes annuels de l'association regroupent le siège et 10 établissements (La Grande Terre, Les Combes de la Grange, la Taxe d'apprentissage, l'ESAT, le CDP HENRY'S, les ATELIERS, le SAVS, le SESSAD, le FOYER DE L'OLIVIER, le FOYER DES ALOUETTES,).

ANNEXE

Méthode d'intégration

Chacune des 11 structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Le mode d'amortissement de l'ensemble des biens amortissables est l'amortissement linéaire.

	Mode	durée
Constructions	linéaire	20 ou 25 ans
Installations, agencements des constructions	linéaire	5 à 25 ans
Equipements spécifiques	linéaire	2 à 10 ans
Matériel et outillage	linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3, 5 ou 10 ans
Matériel de bureau	linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

39 avenue de Rochetaillée
42100 Saint-Etienne

AC - Immobilisations

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Immobilisations au 31 décembre 2019	Contrôle immobilisations 2019
Immobilisations incorporelles	21 813			21 813	21 813
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement	7 040			7 040	7 040
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	14 773			14 773	14 773
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	20 370 972	353 111	15 570	20 708 513	20 370 972
Terrains	374 093			374 093	374 093
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	129 463			129 463	129 463
Constructions	14 380 321	84 843		14 465 164	14 465 164
Installations, matériel et outillage techniques	1 354 069	43 477	2 410	1 395 136	1 395 136
Autres immobilisations corporelles	4 133 027	224 792	13 160	4 344 658	4 344 658
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières	35 579		1 000	34 579	35 579
Participations	310			310	310
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	8 281			8 281	8 281
Prêts					
Autres immobilisations financières	26 989		1 000	25 989	25 989
TOTAL IMMOBILISATION	20 428 365	353 111	16 570	20 764 905	20 764 905



Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

39 avenue de Rochetaille
42100 Saint-Etienne

AC - Amortissements et dépréciations Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019					
Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2018	Dotations 2019	Diminutions 2019	Amortissements et dépréc. au 31/12/2019	Contrôle amortissements 2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	19 874	1 328		21 202	19 874
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement	6 102	938		7 040	7 040
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	13 772	390		14 162	14 162
Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	9 897 516	742 171	13 640	10 620 047	9 891 516
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions sur sol propre	73 797	4 021		77 818	77 818
Constructions sur sol d'autrui	6 820 786	418 681		7 239 467	7 239 467
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	1 033 084	82 780	480	1 115 384	1 115 384
Immobilisations corporelles en cours	1 963 849	236 689	13 160	2 187 378	2 187 378
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	9 911 389	743 499	13 640	10 641 249	10 641 249

ANNEXE

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début exercice	Affectation résultat et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	679 006				679 006
<i>Réserves:</i>					
Réserves d'investissement	338 574	9 055			347 629
Réserves de compensation	453 789		3 976	-15 382	442 383
Réserves de trésorerie	198 760				198 760
Autres réserves	-135 910	-74 987			-210 897
Résultat de l'exercice	-242 785	242 785	194 512		194 512
Résultat en attente d'affectation		-40 314			-40 314
Autres fonds associatifs					
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise:</i>					
Résultat sous contrôle de tiers	425 361	122 091		-297 414	250 038
Subventions d'investissement	890 079			-82 716	807 363
Provisions réglementées	193 945				193 945
Autres provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	2 800 819	258 630	198 488	-395 512	2 862 425

Les fonds propres comportent un solde net de résultat de l'exercice 2018 de - 31 688 euros, sous contrôle des organismes financeurs, dont l'affectation n'est pas connue à la date d'arrêté de ces comptes.

Excédents 2018 en attente affectation:	187 854
Déficits 2018 en attente affectation:	-219 542
Total NET:	- 31 688 €

Il subsiste dans les fonds propres :

- un solde net des résultats 2017, sous contrôle des organismes financeurs, qui est à reporter sur le budget 2019 des établissements suivants :

CA Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
 Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2018	Dotations de l'exercice 2019	Reprises de l'exercice 2019	Montants 2019	Contrôle provisions 2019
Reserves de Compensation					
10686 - Des Déficit d'Exploitation	453 789	3 976	15 382	442 383	442 383
10687 - Des Charges d'Amortissement					
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	167 400			167 400	167 400
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	11 872			11 872	11 872
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
145 - Amortissements Dérégatoires					
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
148 - Autres provisions réglementées	14 674			14 674	14 674
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	14 674			14 674	14 674
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant					
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques					
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (eu privés)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices					
158 - Autres Provisions pour Charges	156 017		249	155 768	155 768
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours					
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	3 189	1 052	1 134	3 108	3 108
59 - Dépréciation des Comptes Financiers					
Fonds Dédies					
194 - Sur Subventions de Fonctionnement					
195 - Sur Dons Manuels Affectés	339 667	90 460	98 343	331 784	331 784
197 - Sur Legs et Donations Affectés	39 729		2 620	37 108	37 108
TOTAL GENERAL	1 186 335	95 489	117 728	1 164 096	1 164 096

ANNEXE

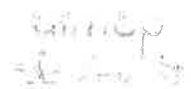
	DEFICIT	EXCEDENT	TOTAL NET
RESULTATS REPORTES SUR BUDGET 2019	140 215,16 €	234 467,17 €	94 252 €
IEM La Grande Terre	75 458,44 €		
IEM Les Combes de La Grange			
ESAT		64 306,23 €	
CDP	37 967,31 €		
SAVS	26 789,41 €		
SESSAD		22 578,04 €	
FOYER L'OLIVIER		77 995,84 €	
SA		65 634,74 €	
FLA		3 952,32 €	

- et le solde des résultats sous CPOM (SA/SAVS/FLO et CDP) restant à affecter sur proposition de l'association en attente du retour de l'accord du financeur:

Solde excédents 2015	65 243
Solde déficits 2016	-2 589
Total NET:	62 654 €

Détail des subventions d'investissement sur biens non renouvelables

	n° cpte	Libellé	BRUT	quotas part cumulées reprises au	NET au 31.12.2019	
LGT	13110012	Excédent 2004 affecté équipement internat	3 394	-3 394	0	
LGT	13110300	Crédits ARS affectés au déménagement internat	16 643	-8 980	7 663	
LGT	13110400	Crédits ARS affectés aux investissements	12 535	-5 188	7 347	
LCLG	13110031	Subvention construction	671 651	-418 204	386 035	(1)
LCLG	13888031	Fonds associatifs	132 588			
LCLG	13110032	Excédent 2004 affecté équipement	2 917	-2 397	520	
LGT	13170011	Subvention DYNEFF: rénovation des combles	22 604	-7 911	14 693	
TA	13181000	Subvention équipement	199 954	-161 872	38 082	
ESAT	13110064	Excédent 2014 affecté à l'investissement travaux	25 000	-10 000	15 000	
ATELIER	13888081	Subvention achat gerbeur	4 465	-4 465	0	
CDP	13130071	Subvention équipement Département	301 024	-60 205	240 820	
FLO	13110111	Subv équipement Etat	23 426	-15 142	8 284	(2)
	13120001	Subv équipement AURA	90 000	-11 979	78 021	(3)
ATELIER	13120001	Subv équipement AURA	14 914	-3 193	11 721	(3)
FLO		Subv inv. Département		-820	-820	
Totaux:			1 521 115 €	-713 751 €	807 365 €	



Votre projet de vie et votre bien-être
sont notre quotidien.

39 avenue de Rochetaillée
42100 Saint-Etienne

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

(1) Explications sur le cumul des quotes-parts de reprises pour les constructions

Etablissement	n° cpte	Libellé	BRUT	quotes-part cumulées reprises au	NET au 31.12.2018
LCLG	102303	Subvention DDASS nouveau centre	244 684		
LCLG	102304	Subvention DDASS nouveau centre	84 422		
LCLG	13110031	Subvention DDASS	671 651		
LCLG	13888031	Fonds associatifs	132 588		
LCLG	13988031	Fonds associatifs		-418 204	
Totaux:			1 133 345 €	-418 204 €	715 141 €

(2) Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Accord d'une subvention d'un montant maximal de 90K€ pour la réalisation du projet d'acquisition et d'aménagement de 9 véhicules pour le fonctionnement et les activités de 6 établissements de l'association : ESAT, IEM La Grande Terre, IEM Les Combes de la Grange, SAJ Henry's, FAM L'Olivier et foyer de vie des Alouettes.

(3) Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Accord d'une subvention d'un montant maximal de 14 914€ pour l'acquisition d'équipements et de matériels pour les ateliers de production de l'ESAT AIMCP-Loire.

Détail des provisions réglementées

Provisions réglementées	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Couverture en besoin en fonds de roulement	167 400			167 400
Pour renouvellement des immobilisations	11 872			11 872
Réserves des plus-values nettes d'actif	14 674			14 674
Totaux:	193 945	0	0	193 945

Informations complémentaires sur les provisions

Provisions pour risques et charges	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour financement RTT	136 960			136 960
Provision retraite (Reprise Foyer DONZERE)	17 070			17 070
Provision pour charges (CNR ESAT)	1 987		-249	1 738
				0
Totaux:	156 017	0	-249	155 768

39 avenue de Rochetaillée
42100 Saint-Etienne

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes :

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé:				
Autres immobilisations financières	25 989			25 989
Créances de l'actif circulant:				
Créances clients et comptes rattachés	339 195	339 195		
Fournisseurs débiteurs	4 033	4 033		
Personnel et comptes rattachés	1 929	1 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164	164		
Etat et autres collectivités publiques	163 210	163 210		
Autres	362 016	362 016		
Charges constatées d'avance	26 908	26 908		
Totaux:	923 445	897 456	0	25 989

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Échéances		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an au maximum	143 892	143 892		
Emprunts et dettes des établissements de crédit plus de 1 an à l'origine	8 639 739	498 403	1 805 069	6 336 267
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 549	377 549		
Personnel et comptes rattachés	468 206	468 206		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 659	550 659		
Etat et autres collectivités publiques	113 578	113 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	265 592	265 592		
Produits constatés d'avance	62 060	62 060		
Totaux:	10 621 274	2 479 938	1 805 069	6 336 267
Emprunts souscrits en cours d'exercice:	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice:	497 808			

ANNEXE

Tableau de suivi des fonds dédiés

	Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
CDP	Bassin Balnéo + SPA / Fondation Caisse Epargne	42 292	35 243	-1 410		33 833
ESAT	ESAT - dons pour investissements	4 000	3 565		-400	3 165
	CITS exercice 2017	140 845	81 501	-46 855		34 646
	CITS exercice 2018	146 132	146 132			146 132
			0			0
	S/T 195 Dons manuels		266 441	-48 265	-400	217 776
CDP	City complexe + espace balnéo / Succession FEDELE	30 610	25 509	-1 020		24 488
LGT	Dons pour investissements LGT	16 000	14 220	-1 600		12 620
	S/T 197 Legs et donations		39 729	-2 620	0	37 108
LGT	CNR stagiaires	15 529	9 588	-4 770	4 725	9 542
LGT	CNR formations	71 550	49 962	-16 200		33 762
LGT	CNR Investissements	4 512	2 675	-947	5 810	7 538
LGT	CNR personnel	31 716			31 716	31 716
LCLG	CNR 2019				747	747
ESAT	CNR personnel	26 649			26 649	26 649
FLO	CNR 2018 (frais personnels)	11 000	11 000	-11 000		0
FLO	CNR 2019 personnel	4 952		-900	4 952	4 052
						0
	S/T 198 Fonds dédiés		73 225	-33 817	74 599	114 007
	TOTAUX:		379 395	-84 702	74 199	368 891

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en fin d'exercice au passif au poste « fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons, legs ou subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisés des exercices antérieurs, la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Produits à recevoir

		Montant
418100	Usagers factures à établir	4 559
409800	RRRA à obtenir	1 586
468700	Produits à recevoir	237 034
	Totaux:	243 179

Charges à payer

		Montant
408100	Fournisseurs factures non parvenues	36 663
428200	Dettes provisionnées pour congés	452 513
428610	Divers Indemnités Journalières	6 353
448600	Autres charges à payer	208 116
	Totaux:	703 646

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
486000	Charges d'exploitation	23 314
486100	Charges d'exploitation	3 419
	Totaux:	26 733

	Produits constatés d'avance	Montant
487000	Produits d'exploitation	13 306
487810	Taxe d'apprentissage à disposition	48 754
	Totaux:	62 060



Votre projet de vie et votre bien-être
sont notre quotidien

39 avenue de Rochetaillée
42100 Saint-Etienne

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Détail des subventions d'exploitation reçues :

Etablissement	Organisme	31.12.2019	Commentaires
LGT	APF	5 265 €	subvention versée en chèques vacances pour l'organisation des camps.
LCLG		19 753 €	don pour projet île de la Réunion
LCLG	Rotary	1 000 €	
LCLG		3 000 €	
Taxe apprentissage		5 747 €	taxe apprentissage affectée au fonctionnement
SESSAD		1 472 €	
Association	Subventions	3 562 €	subventions versées par plusieurs communes du département de la Loire.
Association	Dons	1 317 €	
Association	Dons sur frais déplacements bénévoles	1 800 €	Frais de déplacements des bénévoles abandonnés au profit de l'association
Total:		42 916 €	

Rémunération des dirigeants

Face à l'impossibilité de déterminer avec précision et dans l'attente d'information du Ministre de la Vie Associative, il n'est pas publié la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants et bénévoles comme le réclame l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006.

Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2019:

ETP contrats aidés	5,57
ETP SNV	57,04
ETP Stagiaires	2,00
ETP salariés cadre	19,76
ETP salariés non cadre	179,37
Total effectif:	263,74

ANNEXE

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 443 351
TOTAL:	8 443 351

Détail des dettes garanties

- Emprunt IEM Les Combes de la Grange de 2 800Keuros auprès de la Caisse d'Epargne (capital restant dû au 31/12/2019 = 1 607Keuros)
Garantie : caution personne morale de la commune de Saint Etienne pour un montant de 257Keuros
- Emprunt pour la construction du CDP de 1 000Keuros auprès de la Caisse d'Epargne (capital restant dû au 31/12/2019 = 874Keuros)
Garantie : caution du département de la Loire (pour un montant de 874K€).
- Emprunt pour la construction du CDP de 1 673Keuros auprès de la Caisse d'Epargne (capital restant dû au 31/12/2019 = 1 480Keuros)
Garantie : caution du département de la Loire (pour un montant de 1 480K€).
- Emprunt pour la construction du CDP de 345Keuros auprès du Crédit Coopératif (capital restant dû au 31/12/2019 = 139Keuros)
Garantie : garantie solidaire du Conseil Général de la Loire.
- Emprunt pour la construction du Foyer de l'Olivier de 2 900Keuros auprès de la Caisse des Dépôts (capital restant dû au 31/12/2019 = 1 860Keuros)
Garantie : garantie du Conseil Général de la Loire (à hauteur de 2 900Keuros).
- Emprunt pour la construction du Foyer de l'Olivier de 3 282Keuros auprès de la Caisse des Dépôts (capital restant dû au 31/12/2019 = 2 379Keuros)
Garantie : garantie du Conseil Général de la Loire
- Autres emprunts :

		Capital restant	
FLO	Emprunt CAISSE EPARGNE 468K€	84 284 €	Gage sur matériels et véhicules
FLO	Emprunt CAISSE EPARGNE 80K€	20 000 €	Gage sur véhicules
	TOTAL	104 284 €	

Engagement en matière de pensions et retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (convention collective appliquée : Convention collective nationale de travail des établissements et services - pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966).

Aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes.

Indemnités de départ à la retraite, dont le montant de l'engagement total pour tous les salariés s'élève à 785 563 euros au 31 décembre 2019

Hypothèses de calcul retenues :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Rotation du personnel : élevée
- Taux d'actualisation financière : 2%
- Taux de progression des salaires : 1%
- Table de mortalité de l'INSEE 2003/2005
- Taux de charges patronales : 56%

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE L'ASSOCIATION DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX
ET POLYHANDICAPES DE LA LOIRE (IMCP LOIRE)

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

39 Avenue de Rochetaillée
42100 SAINT-ETIENNE

Exercice du 1^{ER} Janvier au 31 Décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association IMCP Loire,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Etienne, le 25 septembre 2020



Le Commissaire aux Comptes, MD CONSEIL AUDIT,
représenté par Thérèse Douillet